



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Seine-et-Marne

EN SITUATION DE HANDICAP ? UNE AIDE DE 150€ POUR VOS FRAIS D'ADHÉSION À UNE ACTIVITÉ SPORTIVE



L'ASSURANCE MALADIE DE SEINE-ET-MARNE PROPOSE

À ses assuré(e)s, une aide financière **sans condition de ressources**, visant à couvrir tout ou partie de **leurs frais d'adhésion** à la pratique d'une **activité sportive**, dans la limite de **150 €**, après prise en compte des différentes aides existantes.



CPAM77 - 10/2021 ©Adobe Stock